

DEPARTEMENT  
DE  
L'INDRE  
ARRONDISSEMENT  
D'ISSOUDUN

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHABRIS - PAYS DE BAZELLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, le huit novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire dans la salle de réunion de l'immeuble de la Communauté de Communes à Chabris, sous la présidence Monsieur Serge PINAULT.

Etaient présents : MM Serge PINAULT, Michel MEUSNIER, Pierre FAUCHER, Jean BONNIN, Eric VINCENT, Bruno ALLARD, Yvan BOISSON, Alain CANIVET, Alain DERVILLE, Charles GIBAUT, Jean LIMET, Guy JULO, Michel PETIT, Mmes Mireille DUVOUX, Cécile RIOLLET (délégués titulaires), M. Gérald HEREL (délégué suppléant).

Absents excusés : M. Jean-Luc PREVOST,

Présent par Procuration : Mme Mireille DUVOUX représentée par M. Serge PINAULT

Date de convocation : 02 Novembre 2011

Nombre de conseillers : 18

Nombre de présents : 17

Secrétaire de séance : Mme Cécile RIOLLET

(délibération n°11-08112011 )

**OBJET : SOUTIEN A LA LIGNE A GRANDE VITESSE POUR L'INDRE**

Monsieur le président expose au Conseil de Communauté que le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, il propose à l'assemblée que la communauté de communes Chabris - Pays de Bazelle s'associe au travail réalisé par le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

-Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

-La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

-La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

-La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

-L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

-L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, valide ces propositions, soutient le projet de ligne à grande vitesse et décide de s'associer au travail réalisé par le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

Extrait certifié conforme,  
Le Président,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
TRANSMIS le : 14 / 11 / 11  
NOTIFIÉ ou PUBLIÉ le : 14 / 11 / 11  
Le Président,

